

## DEPARTEMENT DU JURA



**15 Rue des Tilleuls  
39240 ARINTHOD**

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Exercice 2016

Communauté de Communes Petite Montagne  
15 Rue des Tilleuls  
39240 ARINTHOD

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2016, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 02 décembre 2013.

## Sommaire

GLOSSAIRE .....	4
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	5
I/ Caractérisation technique du service .....	5
1.1/ Organisation administrative du service .....	5
1.2/ Estimation de la population.....	6
1.3/ Mode de gestion du service.....	6
1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service.....	6
1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis par des réseaux de collecte des eaux usées .....	7
1.6/ Estimation du nombre d'abonnement .....	7
1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées et par système d'assainissement .....	8
1.8/ Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité) .....	8
1.9/ Volume facturé.....	8
1.10/ Activité du service.....	8
1.11/ Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	10
1.12/ Caractéristiques du réseau de collecte.....	12
II/ Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service.....	15
2.1/ Composition de la commission assainissement .....	15
2.2/ Ordre du jour des commissions en 2013 .....	15
2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur .....	16
2.4/ Montants de la redevance et des différentes participations.....	16
III/ Indicateurs de performance .....	17
3.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées .....	17
3.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées .....	18
3.3/ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 .....	18
3.4/ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 .....	19
3.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.....	19
3.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation .....	19
IV/ Financement des investissements .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.1/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité et montants des annuités.....	20
4.2/ Montant des abandons de créances ou de versement à fond de solidarité selon état dressé par le trésorier et après poursuites règlementaires .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	20

# INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Indicateurs descriptifs des services :

- D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte
- D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
- D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

## Indicateurs de performance :

- P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.
- P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.
- P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.
- P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.
- P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.

## Indicateurs non renseignés car concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

- P251.1 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.
- P252.2 : Nombre de points noirs du réseau de collecte.
- P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte
- P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration
- P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
- P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
- P258.1 : Taux de réclamations

# GLOSSAIRE

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le



ID : 039-200012060-20170213-RPQSAC2016-AU

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO<sub>5</sub> (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours) ...

... correspond à la quantité d'oxygène consommé pendant un temps donné (5 jours) pour assurer l'oxydation des matières organiques biodégradables par les bactéries et micro-organismes.

DCO (Demande Chimique en Oxygène) ...

... quantifie l'oxygène nécessaire à l'oxydation (réaction chimique) de la majeure partie des composés et sels minéraux oxydables.

MES (Matières En Suspension) ...

... sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu : en troublant la limpidité de l'eau, elles limitent la pénétration de la lumière et gênent ainsi la photosynthèse, ce qui diminue la teneur en oxygène dissous et nuit au développement de la vie aquatique.

P<sub>t</sub> (Phosphore total) ...

... entraîne – s'il est en quantités importantes – une prolifération d'algues et de plantes aquatiques, pouvant aboutir à des phénomènes d'eutrophisation.

pH ...

... est une valeur exprimant l'acidité ou la basicité de l'eau.

NGL (azote global) ...

... est la somme des différentes formes de l'azote : l'azote organique (matière vivante en décomposition), l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates.

la concentration en NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (ion ammonium, seule forme de l'azote ammoniacal présente dans les rejets) ...

... résulte de la dégradation des matières organiques et est toxique pour les organismes.

tMS : tonne de matière sèche

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## I/ Caractérisation technique du service

### 1.1/ Organisation administrative du service

Le service public d'assainissement non collectif regroupe 39 communes depuis le 01/05/2016. La commune de FLORENTIA ayant fusionné avec les communes de VAL D'EPY et NANTEY pour former la commune nouvelle de VAL D'EPY. Cette commune dépend de la communauté de communes de pays de Saint-Amour.

ANDELOT-MORVAL,	CHATONNAY,	GENOD,	MONTREVEL,
ARINTHOD,	CHEMILLA,	GIGNY-SUR-SURAN,	SAINT-HYMETIERE,
AROMAS,	CHISSERIA,	LAINS,	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN,
LA BALME D'EPY,	COISIA,	LAVANS-SUR-VALOUSE,	SAVIGNA,
LA BOISSIERE,	CONDES,	LEGNA,	THOIRETTE,
BOURCIA,	CORNOD,	LOUVENNE,	VALFIN-SUR-VALOUSE,
BROISSIA,	DESSIA,	MARIGNA-SUR-VALOUSE,	VESCLES,
CERNON,	DRAMELAY,	MONNETAY,	VILLENEUVE-LES-CHARNOD,
CEZIA,	FETIGNY,	MONTAGNA-LE-TEMPLIER,	VILLECHANTRIA,
CHARNOD,		MONTFLEUR,	VOSBLES.



Les 39 communes sont réparties en 95 villages, dont 60 sont en assainissement non collectif et 35 en assainissement collectif. Des habitations en assainissement non collectif sont présentes dans les villages en collectif.

## 1.2/ Estimation de la population

1.2.1/ sur le territoire de la communauté de communes

Population légale 2014 d'après INSEE :

COMMUNE	Population municipale	Population légale	COMMUNE	Population municipale	Population légale
ANDELOT-MORVAL	92	94	LA BOISSIERE	67	67
ARINTHOD	1128	1154	LAINS	82	83
AROMAS	561	579	LAVANS-SUR-VALOUSE	143	150
BOURCIA	115	116	LEGNA	200	210
BROISSIA	61	61	LOUVENNE	136	137
CERNON	253	262	MARIGNA-SUR-VALOUSE	117	122
CEZIA	68	70	MONNETAY	16	17
CHARNOD	41	42	MONTAGNA-LE-TEMPLIER	105	106
CHATONNAY	65	67	MONTFLEUR	183	190
CHEMILLA	112	116	MONTREVEL	100	101
CHISSERIA	77	83	SAINT-HYMETIERE	107	107
COISIA	189	193	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	451	461
CONDES	114	121	SAVIGNA	132	135
CORNOD	227	235	THOIRETTE	684	706
DESSIA	60	65	VALFIN-SUR-VALOUSE	86	92
DRAMELAY	31	34	VESCLES	204	207
FETIGNY	85	88	VILLECHANTRIA	119	126
GENOD	69	71	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	74	74
GIGNY-SUR-SURAN	287	290	VOSBLES	106	109
LA BALME D'EPY	72	72	<b>Total</b>	<b>6 819</b>	<b>7013</b>

## 1.3/ Mode de gestion du service

Le service est géré en régie direct. Le service n'est pas assujéti à la TVA. Depuis le 01 Janvier 2013, la facturation de la redevance a été transférée aux gestionnaires d'eau potable le souhaitant.

## 1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure :

- La collecte,
- Le transport,
- Le traitement
- L'élimination des boues produites,
- Le contrôle des raccordements.

Le service a également un rôle de conseil auprès des usagers.

**1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis par des réseaux de collecte des eaux usées**

(Indicateur descriptif D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 416 foyers.

**1.6/ Estimation du nombre d'abonnement**

Par abonnés, la collectivité sous entend le nombre de foyers par commune et de factures de redevance d'assainissement collectif émis en 2016.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique n application de l'article L213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

COMMUNE	Nombre 2016	COMMUNE	Nombre 2016
ANDELOT-MORVAL	38	LA BOISSIERE	0
ARINTHOD	593	LAINS	0
AROMAS	192	LAVANS-SUR-VALOUSE	0
BOURCIA	0	LEGNA	26
BROISSIA	0	LOUVENNE	44
CERNON	149	MARIGNA-SUR-VALOUSE	0
CEZIA	0	MONNETAY	0
CHARNOD	19	MONTAGNA-LE-TEMPLIER	0
CHATONNAY	0	MONTFLEUR	0
CHEMILLA	37	MONTREVEL	0
CHISSERIA	0	SAINT-HYMETIERE	32
COISIA	105	SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	282
CONDES	58	SAVIGNA	0
CORNOD	111	THOIRETTE	277
DESSIA	39	VALFIN-SUR-VALOUSE	34
DRAMELAY	0	VESCLES	0
FETIGNY	44	VILLECHANTRIA	0
FLORENTIA	22	VILLENEUVE-LES-CHARNOD	24
GENOD	32	VOSBLES	87
GIGNY-SUR-SURAN	170	<b>Total</b>	<b>2 416</b>
LA BALME D'EPY	0		

## 1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées et par système d'assainissement

(Indicateur descriptif D202.0)

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

Un total : 3 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par la collectivité :

Entreprise SMOBY et la SCAF d'Arinthod-Chisséria à la station d'épuration d'ARINTHOD  
 SCFR à la station d'épuration de SAINT-JULIEN-SUR-SURAN.

## 1.8/ Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée (an)
Néant						

Total des importations d'effluents en 2016 : 0 m<sup>3</sup>

Total des exportations d'effluents en 2016 : 0 m<sup>3</sup>

## 1.9/ Volume facturé

	2015	2016	Variation en %
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	192 374	206 642	+ 6,9 %

	2015	2016	Variation en %
Nombre de facture	2 444	2 416	-1.15 %

## 1.10/ Activité du service

1.10.1/ Nombre d'opérations totales effectuées dans le cadre du service

Prestation		2012	2013	2014	2015	2016
Contrôle des installations	Contrôle de faisabilité du branchement au réseau	15	17	7	7	4
	Contrôle de branchement	76	73	34	66	59



## 1.10.2/ Nombre d'opérations par commune effectuées dans le cadre du service

**Contrôle de faisabilité du branchement au réseau**

Commune	De 2010 à 2014	2015	2016
ANDELOT-MORVAL	2		
ARINTHOD	22	2	1
AROMAS	13	1	1
CERNON	3	1	
COISIA	10		
CORNOD	3	1	
DESSIA	2		
FETIGNY	1		
GENOD	2		1
GIGNY-SUR-SURAN	2		
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	13	1	
THOIRETTE	9	1	1
VALFIN-SUR-VALOUSE	1		
VOSBLES	4		
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

**Contrôle de branchement**

Commune	De 2010 à 2014	2015	2016	Commune	De 2010 à 2014	2015	2016
ANDELOT-MORVAL	3	1		GENOD	9	1	
ARINTHOD	59	10	4	GIGNY-SUR-SURAN	15		3
AROMAS	23	5		LEGNA	5		
CERNON	9	2	13	LOUVENNE		18	5
CHARNOD	2	1		SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	22	2	4
COISIA	24	2	3	THOIRETTE	31	6	17
CONDES	2	1		VALFIN SUR VALOUSE	1		
CORNOD	12	5		VILLENEUVE LES CHARNOD	22		
DESSIA	4		1	VOSBLES	13	6	
FETIGNY	14	6	9	<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>66</b>	<b>59</b>

## 1.10.3/ Communications diverses

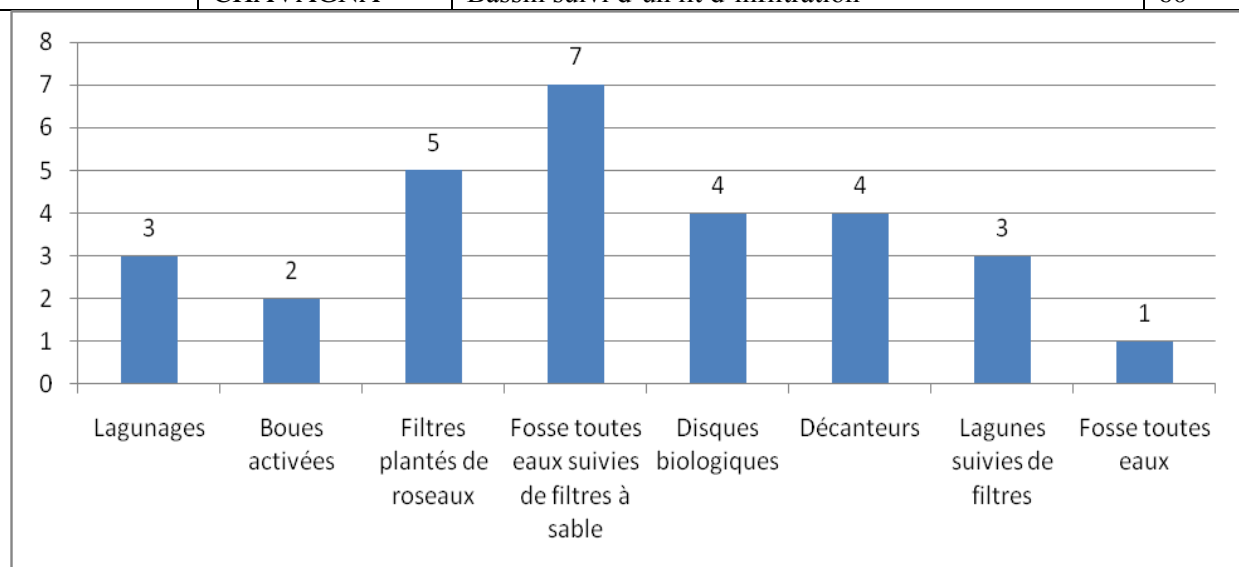
	2016
Outils de communication mis en place	Mise en ligne d'informations relatives à l'assainissement sur le site internet de la Communauté de Communes. Bulletin d'information

## 1.11/ Ouvrages d'épuration des eaux usées

### 1.11.1/ Type de station d'épuration

La Communauté de Communes possède 29 systèmes d'assainissement.

Commune d'implantation		Type de station	Capacité nominale (EH)
ANDELLOT-MORVAL		Lagunage	100
ARINTHOD	BOURG	Boues activées	2400
	NEGLIA	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	60
AROMAS		Filtres plantés de roseaux, parcelle ZH 25 et ZH 27	600
CERNON	BOURG	Disques biologiques	350
	CITEE EDF	Décanteur suivi de 2 filtres à sable	100
	MENOUILLE	Décanteur	50
CHARNOD		Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	80
COISIA	BOURG	Fosse toutes eaux suivie d'un filtre à sable	180
	MONTAIN	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	50
CONDES		Disques biologiques	350
CORNOD	BOURG	Décanteur	80
	THOREGNA	Lagunage suivi de 2 filtres à sable	90
	LES BROLAINES	Fosse toutes eaux	
DESSIA	BOURG	Décanteur suivi de 2 bassins et de 3 filtres plantés de roseaux	90
	LES GRANGES DE DESSIA	Décanteur suivie de filtres à sable	20
FETIGNY		Filtres plantés de roseaux	110
GENOD		Décanteur	100
GIGNY-SUR-SURAN		Lagunage	360
LEGNA - MONTADROIT		Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable et d'un bassin	60
LOUVENNE		Filtres plantés de roseaux	100
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN		Boues activées	1500
THOIRETTE	BOURG	Disques biologiques	800
	LA GOUILLE	Décanteur	
VALFIN-SUR-VALOUSE		Disques biologiques	120
VILLENEUVE-LES-CHARNOD		Filtres plantés de roseaux	80
VOSBLES	BOURG	Filtres plantés de roseaux	100
	MONGEFOND	Lagunage	40
	CHAVAGNA	Bassin suivi d'un lit d'infiltration	60



### 1.11.2/ Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur descriptif D203.0)

Boues issues des stations d'épurations et évacuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016.

Commune	Intervention	Date
ARINTHOD – BOURG	Vidange degreaisseur 3 m <sup>3</sup>	08/01/2016
	Vidange dessableur 3 m <sup>3</sup>	13/04/2016
		20/07/2016
		07/12/2016
ARINTHOD – NEGLIA	Pompage 30 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	23/06/2016
CERNON BOURG	Pompage 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	10/03/2016
		22/03/2016
CHARNOD	Pompage 3 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	08/01/2016
	Pompage 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	13/04/2016
COISIA BOURG	Pompage 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	13/09/2016
		25/10/2016
COISIA MONTAIN	Pompage 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	27/04/2016
		15/03/2016
CONDES	Pompage 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	29/03/2016
		21/04/2016
		12/05/2016
	Ecrémage du clarificateur et pompage 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	14/10/2016
THOIRETTE	Pompage 18 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	01/03/2016
	Nettoyage en surface du clarificateur	06/10/2016
VALFIN SUR VALOUSE	Pompage 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	28/04/2016
	Pompage 9 m <sup>3</sup> des disques biologiques (dépotage à la station d'ARINTHOD)	07/06/2016
	Pompage 18 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'ARINTHOD)	25/07/2016
VOSBLES BOURG	Nettoyage chasses	25/06/2016

### 1.11.3/ Curage de réseaux

Commune	Intervention	Date
ARINTHOD	Nettoyage poste de relevage	19/08/2016
	Nettoyage de la fosse de dépotage	20/12/2016
AROMAS	Curage du réseau parcelle ZE 53 en préventif	19/08/2016
	Curage du réseau pluvial suite à des écoulements d'eaux usées sur la route vers 1 et 2 Rte du Jura	19/08/2016
	Nettoyage déversoir de Marsonnas	19/08/2019
CERNON – BOURG	Débouchage réseau Rue des Lezines	08/11/2016
COISIA – BOURG	Curage réseau Grande rue sur 20 ml	27/04/2016
COISIA – MONTAIN	Curage du déversoir d'orage	06/10/2016
	Curage canalisation depuis l'entrée de la STEP	25/10/2016
CORNOD – BOURG	Nettoyage du dessableur Rue de Saint martin	19/08/2016
FETIGNY	Curage réseau Rue du Moulin de l'habitation de Mr VINCENT au carrefour de la rte de Fétigny à Montadroit sur 160 ml.	24/03/2016
	Nettoyage des chasses (dépotage Montmorot) et canal d'entrée	24/03/2016
	Curage du poste de relevage + chasse STEP	20/12/2016
LOUVENNE	Nettoyage du poste de relevage	

SAINT JULIEN SUR SURAN	Curage des postes de relevages Step + rivières	Affiché le	26/08/2016
	Débouchage canalisations refoulement STEP	ID : 039-200012060-20170210	06/09/2016 et 07/09/2016
	Curage du poste de relevage (entrée STEP)		06/09/2016
	Débouchage canalisation sur le moulin sur 60 ml		12/12/2016
THOIRETTE BOURG	Curage canalisation Impasse des Lauriers - lotissement Les Mollards		12/07/2016
	Nettoyage du poste de relevage Camping (dépotage Montmorot)		24/03/2016
	Nettoyage des 2 postes de relevage		06/10/2016
VILLENEUVE LES CHARNOD	Curage du poste de relevage (dépotage Montmorot)		24/03/2016

## 1.12/ Caractéristiques du réseau de collecte

### 1.12.1/ Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Le réseau du service public d'assainissement est constitué de :

- 27.8 km de réseau unitaire, hors branchement
- 29.8 km de réseau d'eaux usées, hors branchement.
- 3.3 km de réseau de refoulement.

Soit un linéaire total de 60.8 km.

Commune d'implantation	Type de réseau	Linéaire (km) 2014	Linéaire (km) 2016	Variation en %
ANDELOT-MORVAL	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	1.815	1.815	0 %
ARINTHOD – BOURG	Réseau eaux usées	5.26532	5.26532	0 %
	Réseau unitaire	5.9851	5.9851	0 %
ARINTHOD – NEGLIA	Réseau eaux usées	0.71565	0.71565	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
AROMAS	Réseau eaux usées	5.260	5.260	0 %
	Réseau unitaire	0.950	0.950	0 %
	Refoulement	2.050	2.050	0 %
CERNON – BOURG	Réseau eaux usées	0.46525	0.46525	0 %
	Réseau unitaire	2.032	2.032	0 %
CERNON – CITEE EDF	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.264	0.264	0 %
CERNON – MENOUILLE	Réseau eaux usées	0.0075	0.0075	0 %
	Réseau unitaire	1.05	1.05	0 %
CHARNOD	Réseau eaux usées	1.21287	1.21287	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
COISIA - BOURG	Réseau eaux usées	0.626	0.626	0 %
	Réseau unitaire	0.7808	0.7808	0 %
COISIA - MONTAIN	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	1.185	1.185	0 %
CONDES	Réseau eaux usées	0.3301	0.3301	0 %
	Réseau unitaire	1.185	1.185	0 %
	Refoulement	0.149	0.149	0 %
CORNOD - BOURG	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	1.253	1.253	0 %
CORNOD - THOREGNA	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.73	0.73	0 %

Commune	Type de réseau	Volume (m³)	Volume (m³)	Pourcentage (%)
CORNOD – LES BROLAINES	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.498	0.498	0 %
DESSIA - BOURG	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.799	0.799	0 %
DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.510	0.510	0 %
FETIGNY	Réseau eaux usées	0.710	0.710	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
	Refolement	0.086	0.086	0 %
GENOD	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.760	0.760	0 %
GIGNY-SUR-SURAN	Réseau eaux usées	1.247	1.247	0 %
	Réseau unitaire	2.150	2.150	0 %
	Refolement	0.080	0.080	0 %
LOUVENNE	Réseau eaux usées	1.12925	1.12925	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
	Refolement	0.6	0.6	0 %
LEGNA - MONTADROIT	Réseau eaux usées	0.619	0.619	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Réseau eaux usées	4.530	4.530	0 %
	Réseau unitaire	5.660	5.660	0 %
	Refolement	0.320	0.320	0 %
THOIRETTE - BOURG	Réseau eaux usées	2.430	2.430	0 %
	Réseau unitaire	0.756	0.756	0 %
THOIRETTE – LA GOUILLE	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.1	0.1	0 %
VALFIN-SUR-VALOUSE	Réseau eaux usées	1.17944	1.17944	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VILLENEUVE-LES-CHARNOD	Réseau eaux usées	0.5048	0.5048	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VOSBLES – BOURG	Réseau eaux usées	1.608	1.608	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VOSBLES – MONGEFOND	Réseau eaux usées	0.906	0.906	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VOSBLES - CHAVAGNA	Réseau eaux usées	1.013	1.013	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %

1.12.2 / Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement.

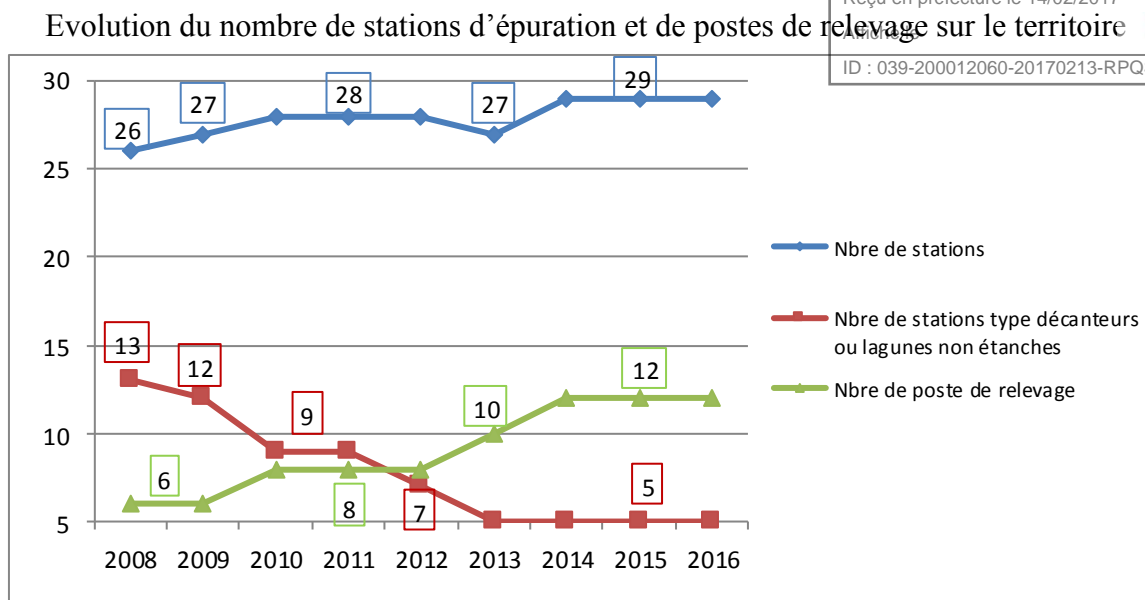
41 déversoirs d'orage assurent le déversement du surplus d'eau en cas d'intempéries sur le territoire de la Communauté de Communes.

Commune d'implantation	Type d'équipement	Localisation
ANDELOT-MORVAL	Déversoir d'orage	Terrain en amont de la station
ARINTHOD – BOURG	Déversoir d'orage	Rue du collège
	Déversoir d'orage	Carrefour Gendarmerie
	Déversoir d'orage	Rue de la Prélette
	Déversoir d'orage	Zone artisanale
	Bassin orage	Entrée station d'épuration
AROMAS	Déversoir d'orage	Au bourg en amont du poste de relevage, parcelle ZE 3
	Déversoir d'orage	Le long de la voie communale n°20
	Déversoir d'orage	Dans les locaux de « Notre Maison »
CERNON – BOURG	Déversoir d'orage	Entrée de station
	Déversoir d'orage	Parcelle ZA 200

CERNON – CITEE EDF	Déversoir d'orage	Entrée de station
CERNON – MENOUILLE	Déversoir d'orage	Amont du décanteur
COISIA - BOURG	Déversoir d'orage	Grande Rue
	Déversoir d'orage	Contrebas de la grande rue
	Déversoir d'orage	Chemin d'accès à la station
	Déversoir d'orage	Entrée de station
COISIA - MONTAIN	Déversoir d'orage	Entrée de station
CONDES	Déversoir d'orage	Entrée de station
CORNOD - BOURG	Déversoir d'orage 1	
	Déversoir d'orage 2	Parcelle ZB 82
CORNOD - THOREGNA	Déversoir d'orage	Entrée de station
DESSIA - BOURG	Déversoir d'orage	Entrée de station
DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	Déversoir d'orage	Parcelle ZC 53
GENOD	Déversoir d'orage 1	Devant l'Eglise
	Déversoir d'orage 2	Avant le Décanteur
GIGNY-SUR-SURAN	Déversoir d'orage 1	A coté de la Parcelle AB 126
	Déversoir d'orage 2	Rue du Lavoir
	Déversoir d'orage 3	A coté de la parcelle AB 206
	Déversoir d'orage 4	Rue du Faubourg
	Déversoir d'orage 5	Parcelle AB 380
	Déversoir d'orage 6	Parcelle AB 422
	Déversoir d'orage 7	Parcelle AB 324
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Déversoir d'orage	Zone artisanale
	Déversoir d'orage	La rivière
	Déversoir d'orage	Avant le poste de relevage La Renarde
	Poste de relevage avec déversoir d'orage	La Renarde
	Déversoir d'orage	Chemin d'accès à la station
THOIRETTE - BOURG	Déversoir d'orage	Amont du poste de relevage en entrée de station
VOSBLES – BOURG	Déversoir d'orage	En amont de la station
VOSBLES – MONGEFOND	Déversoir d'orage	Parcelle ZB 1

### 1.12.3 / Postes de relevage sur le réseau de collecte ou en entrée de station d'épuration

Commune d'implantation	
ARINTHOD – BOURG	Poste de relevage en entrée de station
AROMAS	Poste de relevage du Bourg
	Poste de relevage de Marsonnas
CONDES	Poste de relevage dit du camping
FETIGNY	Poste de relevage
GIGNY-SUR-SURAN	Poste de relevage
LOUVENNE	Poste de relevage dans le bourg
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Poste de relevage dit de la Rivière
	Poste de relevage en entrée de station
THOIRETTE - BOURG	Poste de relevage dit du cotay
	Poste de relevage du bourg
VILLENEUVE-LES-CHARNOD	Poste du relevage en entrée de station



Le nombre de stations de type décanteurs ou lagunes non étanches est inclus dans le nombre de stations total.

## II/ Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service

### 2.1/ Composition de la commission assainissement

Avant toutes décisions du conseil communautaire, une commission assainissement étudie les dossiers ; Cette commission constituée au sein de la Communauté de Communes sur la base du volontariat est composée de membres :

Patrick ANDREY, Maurice BESSARD, Michel BOUQUEROD, Isabelle BRANCHY, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Jean-Yves BUCHOT, Gérard CHARRIERE, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Louis DELORME, Josiane CARRETIE, Wilfried HUREL, Jean Claude NEVERS, Philippe LAMARD, Bernard RUDE, Nicole VELON.

### 2.2/ Ordre du jour des commissions en 2016

Date et ordre du jour en assainissement des Commissions assainissement :

Date	Ordre du jour
05/02/2016	Etudes et travaux en cours Zonages assainissement Bilan financier gestion 2015 Projets 2016
07/03/2016	Etudes et travaux en cours Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement non collectif Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement collectif. Modifications des règlements d'assainissement non collectif et collectif. Zonages de BOURCIA, BROISSIA, et VALFIN.
02/05/2016	Etudes et travaux en cours Maitrises d'œuvre CEFFIA, MONTFLEUR, CORNOD. Zonages
13/06/2016	Etudes et travaux en cours Zonages
29/09/2016	Etudes et travaux en cours Zonages

## 2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur

Les délibérations qui ont fixées les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
8 novembre 2011	Redevance assainissement collectif et somme équivalente : à compter du 01/01/2012
26 novembre 2015	Redevance assainissement collectif – tarif à compter du 01/01/2016
12 novembre 2009	Participation pour frais de raccordement (PFR)
12 novembre 2009	Précisions sur la participation de raccordement à l'Egout (PRE)
21 mai 2012	Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)
3 décembre 2012	Assainissement non collectif et collectif – facturation des redevances par les organismes facturant l'eau

Suite à une évolution réglementaire la PRE instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique ne sera plus applicable pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette participation est remplacée par la PAC instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254).

## 2.4/ Montants de la redevance et des différentes participations

### 2.4.1 / Redevance assainissement collectif

Redevance assainissement collectif et somme équivalente :	A compter du 01/01/2010	A compter du 01/01/2011	A compter de 01/01/2016	A compter du 01/01/2017
Part fixe	40.00 €	50.00 €	52.50 €	52.50 €
Part variable	1.40 €/m <sup>3</sup>	1.45 €/m <sup>3</sup>	1.53 €/m <sup>3</sup>	1.53 €/m <sup>3</sup>

La redevance d'assainissement collectif sera facturée en 2013 conformément à la délibération du 8 novembre 2011.

Depuis janvier 2013 cette redevance apparait sur la facture d'eau potable pour les communes suivantes :

	SDEI	SOGEDO	Lyonnaise des eaux
<b>Contrats d'affermage (sociétés fermières)</b>	Broissia, Genod, Louvenne, Monnetay, Montagna le Templier, Montfleur, Montrevel, Villechantria, Villeneuve les Charnod, Vosbles	Andelot, Aromas, La Balme d'Epy, Bourcia, Dramelay (le Mont), Dessia, Florentia, Gigny, Lains, Saint-Julien	Thoirette
<b>Syndicats</b>	<b>Syndicat du Valouson</b>	<b>Syndicat de Laval d'Anfia</b>	
	La Boissiere, Chatonnay, Maigna sur Valouse, Savigna	Légna et hameau de Viremont	
<b>Gestion directe</b>	Cernon, Coisia, Condes, Dramelay (bourg), Fetigny		

Les factures d'eau potable et d'assainissement sont toujours distinctes sur les communes suivantes :

<b>Syndicats</b>	<b>Syndicat à la carte</b>
	Arinthod, Chisseria, Chemilla, Cézia, Saint-Hymetière, Lavans sur Valouse
<b>Gestion directe</b>	Charnod, Cornod, Valfin sur Valouse, Vescles

### 2.4.2/ Redevance modernisation des réseaux de collecte

L'Agence de l'Eau a instituée la redevance de modernisation des réseaux de collecte et en fixe le taux. Cette redevance apparait sur la facture de la redevance d'assainissement collectif. L'intégralité des sommes perçues est reversée à l'Agence de l'Eau.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> )	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017
Sur l'ensemble du territoire	0.15 €/ m <sup>3</sup>	0.155 €/ m <sup>3</sup>	0.16 €/ m <sup>3</sup>	0.155 €/ m <sup>3</sup>



2.4.3/ Prix TTC du service au mètre cube pour 120 m<sup>3</sup>  
(Indicateur descriptif D204.0)

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

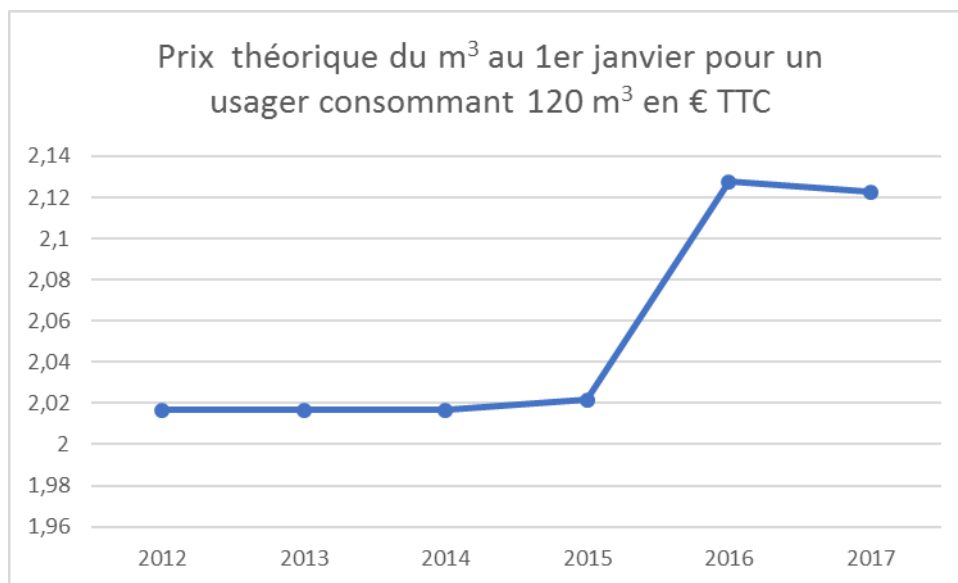
Affiché le



ID : 039-200012060-20170213-RPQSAC2016-AU

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>).

	1er janvier 2016	1er janvier 2017	Variation %
Part variable	183.6 €	183.6 €	0
Redevance modernisation des réseaux	19.20 €	18,60 €	-3.125 %
Part fixe	52.5 €	52.5 €	0
Redevance assainissement collectif en € TTC	255.30 €	254.70 €	-0.235 %
<b>Le prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> en € TTC/ m<sup>3</sup>.</b>			
	2.128 €	2.123 €	-0.235 %



2.4.4/ Les Participations de Raccordement (PRE / PFR / PAC)

Participations	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Participation de Raccordement à l'Egout (PRE)	1 750 €					
Participation pour Frais de Raccordement (PFR)			1 500 €			
Participation pour le financement à l'Assainissement Collectif (PAC)			1 750 €			

Suite à une évolution réglementaire la PRE instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique ne sera plus applicable pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette participation est remplacée par la PAC instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254).

### III/ Indicateurs de performance

#### 3.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Actuellement les zonages d'assainissement des communes de ARINTHOD, BOURCIA, BROISSIA, CEZIA, CHATONNAY, CHISSERIA, DESSIA, DRAMELAY, CONDES, FETHIGNY, GENOD, GIGNY-SUR-SURAN, LA BOISSIERE, LAVANS SUR VALOUSE, LOUVENNE, MARIIGNA SUR VALOUSE, MONTAGNA LE TEMPLIER, MONTREVEL, SAINT-JULIEN-SUR-SURAN, THOIRETTE, VALFIN SUR VALOUSE, VESCLES VILLENEUVE LES CHARNOD ont été validés après enquête publique.

Les enquêtes publiques des zonages de LAINS, LEGNA, MONNETAY, VILLECHANTRIA et VOSBLES sont terminées.

Les zonages d'assainissement des communes d'AROMAS, CHEMILLA, CORNOD, MONTFLEUR, SAINT-HYMETIERE sont en attente de la définition de projet d'assainissement collectif.

### 3.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif P202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Les parties B et C ne sont prises en compte que si 15 points sont obtenus pour la partie A.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A/ Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement du réseau d'assainissement.	10	10*
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	0
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>0</b>

\*Le plan de DESSIA a été réalisé lors de l'étude réseau réalisé en 2015

La suite du tableau, parties B et C, est complétée seulement si les 15 points sont atteints dans la partie A.

### 3.3/ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(Indicateur descriptif P203.3)

Cet indicateur concerne seulement un réseau collectant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne aucun réseau d'assainissement ne collecte une charge supérieure à 2 000 EH.

### 3.4/ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(Indicateur descriptif P204.3)

Cet indicateur concerne seulement les stations d'épuration recevant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

La seule station d'épuration concernée sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne est celle d'ARINTHOD Bourg.

Station d'épuration	Valeur obtenue
Station d'ARINTHOD - Bourg	100

### 3.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(Indicateur descriptif P205.3)

Cet indicateur concerne seulement les stations d'épuration recevant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

La seule station d'épuration concernée sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne est celle d'ARINTHOD Bourg.

La valeur de 0 obtenue est dû à une analyse non conforme du phosphore en sortie de station d'épuration.

Station d'épuration	Valeur obtenue
Station d'ARINTHOD - Bourg	0

### 3.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

(Indicateur descriptif P206.3.2)

Filière mise en œuvre	Filière conforme	Quantité en m <sup>3</sup> et Tonne de matière sèche (TMS)
Epandage agricole – SAINT JULIEN	Oui	96 m <sup>3</sup> - 15.1 TMS
Epandage agricole – ANDELOT-MORVAL	Oui	1 392 m <sup>3</sup> - 46.21 TMS
Evacuation vers une station d'épuration *	Oui	165 m <sup>3</sup> - 8.25 TMS
Incinération	Non réalisé	0
Compostage	Non réalisé	0
<b>Quantité de boues évacuées conformes</b>		<b>1 653 m<sup>3</sup> – 69.56 TMS</b>

\*L'évacuation vers une station d'épuration peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord et si la station dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.  
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = Quantité de boues admises par une filière conforme / Quantité de boues totales évacuées (conformes et non conformes) \* 100

## IV/ Financement des investissements

### 4.1/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité et montants des annuités

(Indicateur descriptif P256.2)

	2011	2012	2013	2014	De 2015 à 2024
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	0.00€	1939 €	0.00 €	11 016 €	0.00 €

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes exprimées en € TTC :

	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette au 01 janvier (logiciel dette)	2 494 999.42 €	2 392 255.48 €	2 783 858.32 €*	2 969 215.98 €
Encours de la dette au 31 décembre n	2 392 255.48 €	2 783 858.32 €	2 969 215.98 €*	2 820 365.40 €
Remboursements au cours de l'exercice (Annuité) CA	183 359.61 €	188 358.27 €	207 565 .19 €	223 209.04 €
Dont intérêts	80 314.33 €	80 338 19 €	82 635.55 €	74 358.46 €
Dont capital	103 045.28 €	108 020.08 €	124 929.64 €	148 850.58 €

\* Réalisation d'un prêt de 300 000 € auprès de la Banque Populaire sur 15 ans avec un taux de 1.59 % et réaménagement de 2 prêts contractés auprès de la Banque Populaire l'un en 2008 et l'autre en 2010.

### 4.2/ Montant des abandons de créances ou de versement à fond de solidarité selon état dressé par le trésorier et après poursuites règlementaires

(Indicateur descriptif P207.0)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abandon de créance	28	0	0	6	2	0
Montant des abandons de créance	2 363.65 €	0 €	0 €	552.52 €	731.84 €	0 €
Versement à un fond de solidarité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

## V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Un projet de réhabilitation du système d'assainissement est en cours à CORNOD.

La réhabilitation de la station de la citée EDF à CERNON n'a pas pu aboutir en 2016, mais est projetée pour 2017.

Les études diagnostic des réseaux de DESSIA et GIGNY SUR SURAN ont été réalisées au cours de l'année 2016.

Les bureaux d'étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'assainissement sur les communes de AROMAS hameau de CEFFIA, MONTFLEUR et CHEMILLA/SAINT-HYMETIERE ont été retenus.

### ZONAGES D'ASSAINISSEMENT :

Afin de répondre à l'obligation réglementaire, La Communauté de Communes à réaliser entre 2015 et 2016, 30 zonages d'assainissement sur son territoire.

Les dossiers de zonage d'assainissement sur les communes de FETIGNY, LOUVENNE et MONTREVEL ont été élaborés et soumis à enquête publique en 2014.

Les enquêtes publiques des zonages de VESCLES et de LA BOISSIERE se sont terminées en 2015.

Les enquêtes publiques de ANDELLOT, ARINTHOD, BOURCIA, BROISSIA, CERNON, CEZIA, CHARNOD, CHATONNAY, CHISSERIA, COISIA, CONDES, DESSIA, DRAMELAY, GENOD, GIGNY, LA BALME D'EPY, LAINS, LAVANS, LEGNA, MARIGNA SUR VALOUSE, MONNETAY, MONTAGNA-LE-TEMPLIER, SAINT-JULIEN, SAVIGNA, THOIRETTE, VALFIN, VOSBLES ont été réalisées au cours de l'année 2016.

Les plans des zonages approuvés après enquête publique définissant les zones d'assainissement collectif et celles d'assainissement non collectif sont mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.